

## TRADUCTION DU STTP

**VILLE DE BURNABY**  
BUREAU DU MAIRE  
**DEREK R. CORRIGAN**  
MAIRE

Dossier : 03300-02

Le 4 mars 2014

Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes  
Bureau national  
377, rue Bank  
Ottawa (Ontario) K2P 1Y3

**Objet : Conséquences sur la municipalité de Burnaby de la proposition de la Société canadienne des postes d'éliminer le service de livraison du courrier à domicile**  
(point n° 1, rapport du directeur, réunion du conseil du 17 février 2014)

Mesdames,  
Messieurs,

À sa réunion publique du 17 février dernier, le conseil municipal de Burnaby a pris connaissance du rapport du directeur de la planification et des bâtiments au sujet des conséquences que pourrait avoir sur la municipalité de Burnaby la proposition de la Société canadienne des postes d'éliminer le service de livraison du courrier à domicile. En conséquence, il a adopté les recommandations décrites ci-dessous telles qu'elles ont été modifiées :

1. QUE le Conseil, par l'intermédiaire du bureau du maire, écrive au gouvernement fédéral et à la Société canadienne des postes, en adressant sa lettre au ministre des Transports, pour lui faire part de son opposition à la proposition qui vise à remplacer le service de livraison du courrier à domicile par des boîtes postales communautaires et demander un examen immédiat du plan d'action en cinq points de Postes Canada en vue d'y apporter des modifications, conformément aux mesures décrites dans le présent rapport :
  - a) exiger des consultations publiques pleines et entières et la participation des municipalités à l'examen de toutes les options afin de maintenir la livraison du courrier à domicile dans les centres urbains du Canada;
  - b) veiller à ce que toute nouvelle proposition relative à la livraison du courrier assure le maintien de la sécurité des renseignements personnels et le respect de la propriété des citoyennes et citoyens;
  - c) veiller à ce que les propositions liées à la livraison du courrier à domicile comportent les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et la protection des personnes âgées et des personnes à mobilité réduite;
  - d) traiter des questions précises liées aux répercussions de toute proposition de

- modification à la livraison à domicile sur les obligations actuelles des gouvernements fédéral, provincial et municipal concernant les préavis statutaires à donner aux propriétaires immobiliers et aux citoyennes et citoyens;
- e) supprimer le pouvoir discrétionnaire du gouvernement fédéral prévu dans la *Loi sur la Société canadienne des postes* qui l'autorise à utiliser les terrains municipaux pour tout programme de boîtes postales communautaires dans les centres urbains sans que rien ne l'oblige à tenir de consultations directes avec les municipalités et à obtenir leur approbation;
2. QUE le Conseil appuie la résolution qui sera soumise à l'assemblée générale annuelle de 2014 du Lower Mainland Local Government Association et au congrès de l'union des municipalités de la Colombie-Britannique, tel qu'il est décrit au paragraphe 4.0 du présent rapport, et à la Fédération canadienne des municipalités.
3. QU'une copie du présent rapport soit envoyée aux personnes ou aux organismes suivants :
- Députés provinciaux et fédéraux de Burnaby;
  - L'honorable Coralee Oakes, ministre des collectivités, du sport et du développement culturel de la Colombie-Britannique;
  - Directeur général des élections de la Colombie-Britannique, M. Keith Archer;
  - Tous les membres du Lower Mainland Local Government Association, de l'union des municipalités de la Colombie-Britannique et des municipalités de la région du Vancouver métropolitain;
  - Fédération canadienne des municipalités;
  - Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes, au bureau national (377, rue Bank, Ottawa (Ontario) K2P 1Y3) et au bureau de la région du Pacifique (999 Carnarvon Street, New Westminster (Colombie-Britannique) V3M 1G2).
4. QUE le présent rapport soit transmis à titre d'information au comité des questions sociales, au comité de la sécurité routière, au comité de l'environnement, au groupe de travail du maire sur les graffitis, à l'organisme Voices of Burnaby Seniors et aux résidences de personnes âgées de Burnaby.

Conformément à la recommandation n° 3, je vous transmets une copie du présent rapport à titre d'information.

Recevez, Mesdames, Messieurs, mes salutations distinguées.

Derek R. Corrigan  
Maire